

Direction de la vie étudiante

Réf : DVE – n°118/2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu l'article L841-5 du code de l'éducation instituant la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) ;

Vu l'article D841-9 du code de l'éducation relatif à la programmation et au bilan des actions financées par la CVEC ;

Vu la circulaire n°2019-029 publiée au BOEN n°12 du 21 mars 2019 détaillant les modalités de la programmation et du suivi des actions de la CVEC ;

Vu la circulaire ministérielle du 23 mars 2022 relative à l'engagement, l'encouragement et le soutien aux initiatives étudiantes ;

Vu la délibération approuvée le 13 février 2023 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique ;

Vu la délibération approuvée le 17 février 2023 par le Conseil d'Administration.

DÉCIDE

Article 1 : composition

Le groupe de travail chargé de la programmation et du suivi de la Contribution de Vie Étudiante et de campus est constitué comme suit :

Président du groupe de travail :

- Mme Stéphanie MAUCLAIR Vice-présidente déléguée "Vie des campus" ;

Membres du groupe de travail :

- M. Sébastien RINGUEDÉ Vice-président du Conseil Académique en charge de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- M. Vincent ROY Vice-Président délégué "Développement durable" ;
- Mme Christine RAMAT Chargée de mission "Vie culturelle" ;
- M. Frédéric MOAL Chargé de mission "Lutte contre la précarité étudiante" ;
- M. Olivier PINAULT Directeur du SUAPSE ;
- Mme Caroline LORiot DGS Adjointe Formation et Vie Étudiante ;

